



## Division des droits des Palestiniens

Janvier 2009  
Volume XXXII, Bulletin n° 1

# Bulletin concernant les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Les experts des droits de l'homme des Nations Unies font une déclaration sur la violence à Gaza . . . . .	1
II. Le Secrétaire général fait part de sa vive préoccupation et de sa profonde déception au Premier Ministre israélien à la suite de l'opération terrestre à Gaza . . . . .	1
III. Le Secrétaire général fait une déclaration sur le conflit de Gaza . . . . .	2
IV. Le Mouvement des pays non alignés condamne l'escalade israélienne dans la bande de Gaza . . . . .	2
V. Le Conseil de sécurité se penche sur la crise à Gaza . . . . .	4
VI. Le Secrétaire général se dit consterné à la suite des dégâts subis par les locaux des Nations Unies à Gaza . . . . .	6
VII. Le Directeur général de l'UNESCO et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés se déclarent profondément préoccupés par les attaques contre les écoles de l'UNRWA . . . . .	7
VIII. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fait une déclaration sur la situation à Gaza . . . . .	8
IX. Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1860 (2009) et appelle à un cessez-le-feu immédiat . . . . .	9
X. Le Secrétaire général condamne l'attaque par Israël d'un convoi de l'UNRWA . . . . .	11
XI. La Directrice générale de l'UNICEF demande à toutes les parties au conflit de protéger les enfants . . . . .	11
XII. Le Conseil des droits de l'homme décide d'envoyer une mission d'établissement des faits à Gaza . . . . .	12

XIII.	Le Comité des droits de l'enfant est vivement préoccupé par les effets des opérations militaires à Gaza sur les enfants .....	15
XIV.	Session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale appuyant un cessez-le-feu immédiat à Gaza .....	16
XV.	Le Secrétaire général condamne dans les termes les plus vifs l'attaque des forces israéliennes contre une école de l'UNRWA .....	17
XVI.	Le Secrétaire général se félicite de la décision israélienne de cesser les hostilités à Gaza....	18
XVII.	Le Secrétaire général fait un discours en Égypte à l'occasion de la Conférence sur la reconstruction et l'action humanitaire à Gaza .....	18
XVIII.	Le Secrétaire général prend la parole au Sommet économique arabe qui s'est tenu au Koweït .....	21
XIX.	Le Secrétaire général fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur sa visite au Moyen-Orient .....	22
XX.	Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et la Commissaire générale de l'UNRWA font un exposé devant le Conseil de sécurité .....	27

---

*On peut trouver le texte du Bulletin dans le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse Internet suivante : <http://unispal.un.org>.*



---

## **I. Les experts des droits de l'homme des Nations Unies font une déclaration sur la violence à Gaza**

*On trouvera ci-après le texte de la déclaration faite le 2 janvier 2009 par Asma Jahangir, Présidente de l'organe de coordination des experts indépendants des droits de l'homme des Nations Unies (ou Comité de coordination des procédures spéciales) (HR09001E) :*

Le Comité de coordination des procédures spéciales est profondément alarmé par la persistance de la violence à Gaza. Nous soulignons que le droit international des droits de l'homme continue de s'appliquer et impose des obligations contraignantes à toutes les parties dans les situations de conflit armé.

Nous demandons à toutes les parties de mettre immédiatement fin à tout acte qui pourrait faire de nouvelles victimes civiles ou les exposer à de grands risques. Les frappes aériennes des forces militaires israéliennes et les roquettes tirées contre Israël à partir de Gaza entraînent des pertes injustifiables en vies humaines et exposent à un danger extrême les populations civiles qui se trouvent dans les zones touchées.

Le recours par Israël à une force disproportionnée et l'absence de respect pour la vie des civils de la part de l'une ou l'autre partie ne sont aucunement justifiés et constituent à l'évidence des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les incidences de la violence actuelle et des destructions d'infrastructures vitales sur la situation humanitaire déjà désastreuse de Gaza. Nous prions toutes les parties d'assurer le plein accès aux fournitures et aux agents humanitaires et de permettre à ces derniers de poursuivre leur action consistant à distribuer les vivres, à soigner les malades et les blessés et à assurer l'approvisionnement en énergie et l'assainissement, qui sont essentiels.

Une surveillance indépendante des droits de l'homme, notamment de la part des diverses procédures spéciales des Nations Unies, est d'autant plus fondamentale dans ces conditions que l'éventail des violations en matière de droits de l'homme est exceptionnellement large.

## **II. Le Secrétaire général fait part de sa vive préoccupation et de sa profonde déception au Premier Ministre israélien à la suite de l'opération terrestre à Gaza**

*La déclaration suivante a été communiquée le 3 janvier 2009 par la porte-parole du Secrétaire général, Ban Ki-moon (SG/SM/12033) :*

Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la gravité de la nouvelle escalade, aujourd'hui à Gaza, et notamment par le lancement d'une opération terrestre israélienne dans la bande de Gaza, l'utilisation de l'artillerie lourde et les tirs continus de roquettes.

Le Secrétaire général s'est entretenu avec le Premier Ministre [Ehud] Olmert et lui a exprimé sa vive préoccupation et sa profonde déception. Il est persuadé que cette escalade aggraverait inévitablement les souffrances déjà lourdes des populations

---

civiles touchées, ce qu'il redoute. Il a appelé à une cessation immédiate de l'opération terrestre et demandé qu'Israël fasse tout son possible pour garantir la protection des civils et que l'assistance humanitaire puisse atteindre ceux qui en ont besoin.

Les événements d'aujourd'hui compliquent les efforts du Quatuor et d'autres en vue de faire cesser la violence. Le Secrétaire général appelle de nouveau à une cessation immédiate de toute violence et exhorte les partenaires régionaux et internationaux à exercer toute l'influence nécessaire pour mettre immédiatement un terme à l'effusion de sang et aux souffrances.

### **III. Le Secrétaire général fait une déclaration sur le conflit de Gaza**

*La déclaration du Secrétaire général, Ban Ki-moon (SG/SM/12035), dont le texte suit, a été rendue publique le 4 janvier 2009 à New York :*

Au vu de l'aggravation de la crise à Gaza, j'ai rappelé à New York mon Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, pour qu'il m'informe de la situation sur le terrain ainsi que des efforts diplomatiques en cours. J'ai également convoqué une réunion de mes principaux conseillers dans le cadre de la suite actuellement donnée par l'ONU à tous les aspects de la crise.

Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité ont un rôle central à jouer pour mettre rapidement fin au conflit. Je regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'obtenir un consensus, y compris lors de sa session d'urgence d'hier soir, pour mettre un terme à la violence. Je m'emploierai activement avec les membres du Conseil et d'autres acteurs clés, en particulier les dirigeants arabes que je rencontrerai demain au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à faciliter un consensus.

Dans l'intervalle, je demeure extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain. Nous sommes en contact étroit avec les autorités israéliennes pour les presser de rouvrir non seulement le point de passage de Kerem Shalom, mais aussi ceux de Karni et de Nahd Oz, afin de permettre l'acheminement entre autres de blé et de carburant pour alimenter la centrale électrique, ainsi que d'autres articles de première nécessité.

Compte tenu de la conjoncture cruciale à laquelle nous sommes parvenus dans la recherche d'un cessez-le-feu, j'appelle tous les membres de la communauté internationale à faire preuve de l'unité et de la volonté nécessaires pour empêcher cette crise de s'aggraver.

### **IV. Le Mouvement des pays non alignés condamne l'escalade israélienne dans la bande de Gaza**

*On trouvera ci-après le texte de la déclaration sur l'escalade de l'agression militaire israélienne dans la bande de Gaza dans les territoires palestiniens occupés (S/2009/15), adressée le 5 janvier 2009 au Secrétaire général, Ban Ki-moon, par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

---

*Abelardo Moreno Fernández, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés :*

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés condamne fermement l'intensification de l'agression militaire que mène Israël, Puissance occupante, dans la bande de Gaza. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par le lancement d'une offensive terrestre à Gaza, qu'il condamne tout particulièrement, au mépris flagrant des appels lancés par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux opérations militaires et des efforts diplomatiques régionaux et internationaux qui sont menés pour régler la crise actuelle.

Le Mouvement des pays non alignés regrette profondément la mort d'innocents lors des attaques militaires lancées par Israël contre la bande de Gaza, qui ont causé la mort de plus de 460 civils palestiniens, dont plusieurs enfants, fait au moins 2 500 blessés dans la population civile et entraîné une destruction massive de biens et d'infrastructures dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que cette agression militaire israélienne inacceptable contre la population civile palestinienne de la bande de Gaza constitue une violation grave du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, attise la violence et menace la paix et la sécurité internationales, ainsi que le processus de paix fragile entre les deux parties.

Le Mouvement des pays non alignés demande la cessation immédiate de toutes les activités militaires et de la violence et la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat et général. Israël doit immédiatement mettre fin à toutes ses attaques militaires et s'acquitter scrupuleusement de toutes les obligations qui lui incombent, en tant que Puissance occupante, en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés exhorte Israël à s'acquitter sans condition des obligations que lui impose la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949.

Compte tenu des bombardements aveugles que subit la population civile, y compris les femmes et les enfants, et de la grave crise humanitaire qui frappe Gaza, le Mouvement des pays non alignés demande qu'il soit immédiatement fourni une protection à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, en application des dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire dans laquelle les opérations militaires en cours, le bouclage persistant de tous les points de passage de la frontière et le refus de laisser passer les secours humanitaires, y compris la nourriture et les médicaments, ainsi que la réduction par Israël de la quantité de carburant et d'électricité fournie à la bande de Gaza, ont plongé la population civile palestinienne de Gaza.

Compte tenu de la situation, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de mettre fin au châtimen collectif imposé au peuple palestinien et d'autoriser immédiatement et durablement l'ouverture des points de passage de la frontière afin de permettre le libre accès des secours humanitaires et d'autres fournitures et biens essentiels et de faciliter le passage des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza.

---

Au vu de la gravité de cette crise, le Mouvement des pays non alignés se déclare profondément déçu par l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des attaques militaires incessantes qui, depuis plus d'une semaine, touchent lourdement la population civile et de l'instabilité et des tensions accrues dans la région, le Conseil n'a malheureusement pas été capable de prendre de mesures concrètes pour mettre un terme à l'agression. Le Mouvement des pays non alignés demande, une fois de plus, au Conseil de sécurité de prendre des mesures d'urgence pour remédier à cette grave situation.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe que la communauté internationale intensifie et coordonne ses efforts pour mettre fin à la crise et qu'elle s'emploie par tous les moyens à appuyer et promouvoir le processus de paix et à assurer le respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, clef d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, et unique moyen de parvenir à une paix durable dans la région.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que ce conflit ne peut être réglé par les armes. À cet égard, il réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant de Palestine, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

## **V. Le Conseil de sécurité se penche sur la crise à Gaza**

*Le Conseil de sécurité s'est réuni les 6 et 7 janvier 2009 pour examiner la crise dans la bande de Gaza. On trouvera ci-après le texte de la déclaration liminaire du Secrétaire général, Ban Ki-moon (S/PV.6061) :*

Alors que le Conseil se réunit pour traiter de la crise grave qui sévit à Gaza, je souhaite la bienvenue au dirigeant du peuple palestinien, le Président Mahmoud Abbas, que les membres de cet organe reconnaissent comme étant le représentant légitime du peuple palestinien. Sa présence et celle de représentants de haut niveau des membres du Conseil de sécurité, ainsi que de représentants d'États arabes et d'autres États Membres, viennent nous rappeler que nous devons passer des paroles aux actes sans plus tarder.

La situation sur le terrain n'exige rien de moins que cela. L'opération militaire israélienne, dont l'objectif annoncé est de mettre un terme aux attaques à la roquette perpétrées par les militants du Hamas et de modifier les conditions de sécurité dans le sud d'Israël, en est à son onzième jour. Israël a intensifié ses bombardements aériens et ses attaques maritimes contre Gaza. Ces attaques ont causé des dégâts matériels, détruisant des installations des militants du Hamas, mais aussi des infrastructures publiques, des mosquées, des écoles et des habitations.

Les militants du Hamas ont poursuivi leurs tirs de roquettes contre Israël. Tout récemment, des roquettes sont tombées à 30 kilomètres de Tel-Aviv. Il y a trois jours, dans une nouvelle escalade, les forces israéliennes sont entrées dans la bande de Gaza. Des heurts violents se sont produits dans des zones densément peuplées, y compris dans la ville de Gaza et alentour et dans des camps de réfugiés.



---

Selon le Ministère palestinien de la santé et les médias, plus de 570 Palestiniens ont déjà été tués et plus de 2 700 blessés. Les équipes de l'ONU ne peuvent pas confirmer ces chiffres en raison de la situation dangereuse qui règne sur le terrain, mais des évaluations objectives, y compris celles fondées sur des visites dans les hôpitaux, portent à croire qu'ils sont crédibles.

Les sources israéliennes ont confirmé que 5 soldats étaient morts et 50 autres avaient été blessés – outre quatre morts et des dizaines de blessés parmi les civils – à la suite du tir de plus de 500 roquettes, ces 11 derniers jours, dont certaines ont atteint des foyers et des écoles.

Depuis le début de l'escalade du conflit, je n'ai eu de cesse de condamner les attaques aveugles à la roquette lancées par le Hamas et le recours excessif à la force par Israël. J'ai demandé qu'il soit immédiatement mis fin aux violences et prévenu que, si ces appels n'étaient pas entendus, les civils continueraient inévitablement d'être tués en grand nombre. Aujourd'hui, dans les installations de l'ONU à Gaza, c'est exactement ce qui s'est passé. Trois écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mises en place par l'ONU en tant que refuge pour les civils fuyant les combats, ont été touchées par des frappes israéliennes adjacentes. La troisième, dans une école du camp de réfugiés de Jabaliya, a fait des dizaines de morts parmi les civils.

Ces attaques lancées par les forces militaires israéliennes, qui mettent en danger des locaux des Nations Unies servant de refuge, sont totalement inacceptables et doivent cesser. Tout acte de militants du Hamas qui met en danger la population palestinienne civile est tout aussi inadmissible. Les événements d'aujourd'hui soulignent les dangers inhérents à la poursuite et à l'escalade du conflit. J'appelle de nouveau à un cessez-le-feu immédiat.

Au milieu de ces combats, la population civile de Gaza fait face à une crise humanitaire. Des familles entières, y compris des femmes et des enfants, ont péri dans la violence, de même que du personnel de l'ONU et du personnel médical. La grande majorité de la population civile ne dispose pas d'abris. Les approvisionnements en combustible et en vivres sont insuffisants. Un million de personnes n'ont pas d'électricité; 250 000 n'ont pas d'eau courante. La seule réponse est de mettre fin à la violence. Quelles que soient les raisons invoquées par les combattants, seules la fin des violences et une solution politique permettant d'aller de l'avant pourront fournir la sécurité et la paix à long terme.

J'ai travaillé activement avec les dirigeants de la région et les dirigeants mondiaux pour mettre rapidement fin à la violence. J'ai souligné aujourd'hui auprès du Président Bush l'importance d'agir immédiatement et eu des consultations utiles avec des dirigeants arabes hier et aujourd'hui, y compris avec le Président Abbas. Mes émissaires et moi-même nous sommes employés à faciliter l'émergence d'un consensus et je poursuivrai mes efforts avec les dirigeants de la région et du monde, dont nombre d'entre eux sont déjà réunis ici à New York.

Je suis très heureux de la dernière initiative lancée par les Présidents Mubarak et Sarkozy pour chercher à sortir de l'impasse actuelle.

J'ai également l'intention de me rendre la semaine prochaine en Israël, dans le territoire palestinien occupé et dans les capitales de la région, mais je pense qu'on ne peut pas attendre jusque-là pour mettre fin à la violence. Nous devons obtenir des résultats maintenant.

---

Pour ce faire, il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat, durable et respecté pleinement par tous. Des mesures humanitaires immédiates, y compris l'ouverture des points de passage pour l'assistance humanitaire, doivent être mises en œuvre.

En outre, des mécanismes internationaux viables seront nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des postes de contrôle des frontières. Ceci doit inclure un plan garantissant l'ouverture des points de passage, comme envisagé dans l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 et prévoyant des mesures face à la contrebande de part et d'autre de la frontière. Des tiers devront fournir une assistance, à la fois sur le terrain et sur le plan diplomatique, pour superviser et garantir tous les divers éléments d'un cessez-le-feu.

Les besoins énormes de Gaza en matière de secours sociaux et de reconstruction devront être satisfaits. Un récapitulatif des besoins humanitaires actuels, notamment l'appel urgent lancé par l'UNRWA, a été établi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. J'exhorte tous les États Membres à répondre promptement et généreusement à cet appel.

Nous devons de toute urgence réaliser l'unité palestinienne et la réunification de Gaza avec la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Il est également urgent de poursuivre les négociations en vue d'une solution politique au conflit israélo-palestinien, à laquelle nous avons si durement travaillé en 2008, sans y parvenir.

C'est au Conseil qu'il incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales. J'espère qu'il agira rapidement et de façon résolue pour mettre fin à cette crise.

## **VI. Le Secrétaire général se dit consterné à la suite des dégâts subis par les locaux des Nations Unies à Gaza**

*On trouvera ci-après le texte de la déclaration que le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a rendu publique le 6 janvier 2009 à propos des frappes militaires israéliennes contre les écoles administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la bande de Gaza (SG/SM/12037) :*

Au cours de la journée écoulée, trois écoles administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été touchées par des frappes militaires israéliennes à proximité. Un nombre important de civils ont été tués, en particulier lors de la troisième frappe, et beaucoup d'autres ont été blessés. J'attends la pleine confirmation des détails de ces incidents.

Ces écoles, et une vingtaine d'autres, servent d'abris provisoires à plus de 15 000 Palestiniens, dont le logement a été détruit ou qui fuient les violences. Ils cherchent refuge dans les écoles de l'UNRWA car ils n'ont nul autre endroit où aller et ne peuvent pas quitter la bande de Gaza.

Au cours d'un incident séparé, sept membres du personnel des Nations Unies ont été blessés, dont trois grièvement, ainsi que trois patients, lorsqu'une frappe

---

contre un bâtiment voisin a causé des dommages collatéraux importants à un dispensaire de l'UNRWA.

L'emplacement de tous les locaux des Nations Unies a été communiqué aux autorités israéliennes et est connu de l'armée. Après une première série de frappes, le Gouvernement israélien a été prévenu que ses opérations mettaient en danger les locaux des Nations Unies. Je suis profondément consterné de constater qu'en dépit de ces efforts répétés, des tragédies comme celles d'aujourd'hui se sont produites. Les attaques des forces militaires israéliennes, qui ont mis en danger des locaux des Nations Unies transformés en abri, sont totalement inacceptables et ne doivent pas se reproduire. Tout aussi inacceptables sont les actions de militants qui mettent en danger la population civile palestinienne.

Les événements d'aujourd'hui soulignent les dangers inhérents à la poursuite et à l'escalade de ce conflit. J'appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat.

## **VII. Le Directeur général de l'UNESCO et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés se déclarent profondément préoccupés par les attaques contre les écoles de l'UNRWA**

*Le 7 janvier 2009, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Koïchiro Matsuura, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, ont publié une déclaration commune, qui est résumée dans le communiqué de presse suivant :*

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, ont exprimé leur vive préoccupation à la suite des attaques récentes contre les écoles et les locaux annexes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les Nations Unies avait aménagé ces locaux afin qu'ils servent de lieu de refuge aux civils fuyant les combats à Gaza.

Cette déclaration fait suite au pilonnage par l'armée israélienne de trois écoles administrées par l'UNRWA. Un grand nombre de civils, dont des enfants, ont été tués, plus particulièrement lors de la troisième frappe, et beaucoup d'autres ont été blessés.

« Ces attaques sont on ne peut plus regrettables. Je répète que les écoles ne doivent en aucun cas être visées au cours d'un conflit militaire », a déclaré M. Matsuura. « Elles doivent rester des zones de paix et de sécurité en toutes circonstances. »

« Toutes les parties doivent convenir d'un cessez-le-feu dans l'intérêt des enfants et de la population civile, qui portent le fardeau du conflit », a déclaré M<sup>me</sup> Coomaraswamy. La Représentante spéciale a de nouveau appelé le Hamas à mettre un terme à ses tirs de roquettes aveugles. Elle a également exhorté le Gouvernement israélien à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter le nombre de morts et de blessés parmi les civils et enquêter sur les pilonnages des

---

écoles. « Il s'est produit quelque chose de déplorable et ceux qui ont commis ces attaques doivent être tenus responsables », a-t-elle ajouté.

M. Matsuura et M<sup>me</sup> Coomaraswamy ont associé leur voix à l'appel lancé le 6 janvier par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Conseil de sécurité : « Ces attaques lancées par les forces militaires israéliennes, qui mettent en danger des locaux des Nations Unies servant de refuge, sont totalement inacceptables et doivent cesser. Tout acte des militants du Hamas qui met en danger la population palestinienne civile est tout aussi inadmissible. Les événements d'aujourd'hui soulignent les dangers inhérents à la poursuite et à l'escalade du conflit. J'appelle de nouveau à un cessez-le-feu immédiat » a déclaré Ban Ki-moon.

### **VIII. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fait une déclaration sur la situation à Gaza**

*La déclaration suivante a été rendue publique le 8 janvier 2009 par le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (GA/PAL/1110) au sujet de l'escalade de la violence dans la bande de Gaza :*

Dans les jours qui ont suivi la publication, le 31 décembre 2008, de la déclaration du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la situation dans la bande de Gaza s'est gravement détériorée à la suite de l'invasion par Israël du territoire, ce qui a beaucoup alourdi le bilan. D'après les estimations du personnel médical à Gaza, le nombre de Palestiniens tués est à présent supérieur à 700 et plus de 3 000 personnes ont été blessées.

Cette opération militaire israélienne massive et sans précédent dans la bande de Gaza est menée en violation flagrante du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et d'un grand nombre de résolutions des Nations Unies. Le Bureau du Comité est particulièrement troublé par le fait que l'invasion israélienne est menée sans qu'il soit fait grand cas de la vie des civils palestiniens, qui subissent déjà une occupation israélienne asphyxiante, et au mépris flagrant des appels lancés par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux opérations militaires. Le nombre de morts et de blessés parmi la population civile palestinienne augmente de jour en jour. Au cours d'incidents particulièrement horribles ces deux derniers jours, les forces israéliennes ont pilonné des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la ville de Gaza et le camp de réfugiés de Jabaliya où des centaines de civils palestiniens avaient cherché à se réfugier face aux bombardements israéliens incessants. Au cours de l'incident de l'école Al-Fakhoura à Jabaliya, les chars et les tirs de mortier israéliens ont fait 43 morts et plus de 100 blessés parmi les civils.

Le Bureau du Comité souhaite réaffirmer dans les termes les plus vigoureux qu'outre son caractère illégal au regard du droit international, l'agression israélienne est inacceptable d'un point de vue moral. En recourant à l'artillerie lourde et aux chars et aux forces aériennes et navales, l'armée israélienne continue de semer le chaos et la destruction dans l'ensemble de la bande de Gaza. Les civils palestiniens à Gaza n'ont ni abri ni protection élémentaire tandis qu'ils subissent des tirs nourris qui détruisent leurs habitations. Bien qu'Israël affirme officiellement le contraire, il

---

fait perdurer par ses actes la crise humanitaire dans la bande de Gaza, lourde de conséquences au quotidien pour les civils palestiniens.

Le Bureau du Comité se félicite des efforts diplomatiques régionaux et internationaux déployés notamment par l'Union européenne, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés, qui visent à mettre un terme à la violence et à résoudre cette crise. Il est notamment encouragé par l'initiative des Présidents égyptien et français, Hosni Moubarak et Nicolas Sarkozy. Il apparaît de plus en plus clairement que la communauté mondiale ne doit pas rester passive devant le carnage et les crimes commis à l'heure actuelle par les forces israéliennes à Gaza sous le prétexte officiel de faire cesser les tirs de roquettes des Palestiniens. Il convient de prendre des mesures plus énergiques. La situation actuelle est totalement inacceptable et ne peut durer.

Compte tenu de la situation, le Bureau du Comité constate avec déception que le Conseil de sécurité est incapable de s'acquitter de ses responsabilités même après plus d'une semaine d'attaques militaires soutenues et l'exhorte à prendre des mesures concrètes pour demander dans les termes les plus vigoureux un accord de cessez-le-feu immédiat et durable, la mise en place d'un dispositif de surveillance du cessez-le-feu, un arrêt des tirs de roquettes contre Israël, un retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza, la réouverture de l'ensemble des points de passage à Gaza, le libre accès de toutes les fournitures médicales et humanitaires et la reprise du dialogue entre les parties. Le Bureau demande au Conseil d'agir de toute urgence et de s'acquitter de sa responsabilité principale, en application de la Charte des Nations Unies, et de faire preuve de détermination de manière à avoir un effet rapide sur le terrain.

## **IX. Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1860 (2009) et appelle à un cessez-le-feu immédiat**

*On trouvera ci-dessous le texte de la résolution 1860 (2009) adoptée le 8 janvier 2009 par le Conseil de sécurité par 14 voix, avec une abstention (États-Unis) :*

### **Résolution 1860 (2009)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6063<sup>e</sup> séance, le 8 janvier 2009**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* toutes ses résolutions sur la question, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008),

*Soulignant* que la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967 et fera partie de l'État palestinien,

*Mettant l'accent* sur l'importance de la sécurité et du bien-être de tous les civils,

*Se déclarant* gravement préoccupé par l'escalade de la violence et la détérioration de la situation, en particulier les lourdes pertes en vies humaines parmi la population civile depuis qu'il a été refusé de prolonger la période de calme; et *soulignant* que les populations civiles palestinienne et israélienne doivent être protégées,

---

*Se déclarant également* gravement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza,

*Soulignant* la nécessité de faire en sorte que les biens et les personnes puissent emprunter régulièrement et durablement les points de passage de Gaza,

*Sachant* le rôle essentiel que joue l'UNRWA en fournissant une assistance économique et humanitaire à Gaza,

*Rappelant* qu'on ne pourra parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien que par des moyens pacifiques,

*Réaffirmant* que tous les États de la région ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues,

1. *Souligne* l'urgence et appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza;

2. *Appelle* à la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux;

3. *Se félicite* des initiatives visant à créer et ouvrir des couloirs humanitaires et autres mécanismes permettant un acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire;

4. *Appelle* tous les États Membres à soutenir les efforts internationaux déployés pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza, notamment en versant des contributions supplémentaires nécessaires de toute urgence à l'UNRWA et par le biais du Comité de liaison ad hoc;

5. *Condamne* toutes les violences et hostilités dirigées contre des civils ainsi que tous les actes de terrorisme;

6. *Appelle* les États Membres à redoubler d'efforts pour fournir des arrangements et garanties à Gaza afin de maintenir un cessez-le-feu et un calme durables, et notamment de prévenir le trafic d'armes et de munitions et d'assurer la réouverture durable des points de passage sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël; et, à cet égard, *se félicite* de l'initiative égyptienne et des autres initiatives régionales et internationales en cours;

7. *Encourage* l'adoption de mesures tangibles en vue de la réconciliation entre Palestiniens, notamment à l'appui des efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue des États arabes mentionnés dans la résolution du 26 novembre 2008 et conformément à sa résolution 1850 (2008) et à ses autres résolutions pertinentes;

8. *Demande* aux parties et à la communauté internationale de redoubler sans plus attendre d'efforts afin de parvenir à une paix globale fondée sur l'ambition d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme il l'a envisagé dans sa résolution 1850 (2008), et rappelle également l'importance de l'Initiative de paix arabe;

9. *Se félicite* que le Quatuor envisage, en consultation avec les parties, de tenir une réunion internationale à Moscou en 2009;

10. *Décide* de rester saisi de la question.

---

## **X. Le Secrétaire général condamne l'attaque par Israël d'un convoi de l'UNRWA**

*La déclaration suivante a été rendue publique le 8 janvier 2009 par le porte-parole du Secrétaire général, Ban Ki-moon (SG/SM/12040/Rev.1) :*

Le Secrétaire général condamne les tirs des Forces de défense israéliennes sur un convoi d'aide humanitaire des Nations Unies à Gaza, qui ont fait deux morts parmi le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au cours d'incidents séparés, et un blessé parmi le personnel contractuel. Depuis le début du conflit, il y a 13 jours, quatre employés recrutés localement par l'UNRWA ont été tués. L'Organisation des Nations Unies est en contact étroit avec les autorités israéliennes s'agissant d'une enquête approfondie sur ces incidents et d'autres, et en ce qui concerne la nécessité de prendre des mesures urgentes afin de les éviter à l'avenir.

Le Secrétaire général appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat, afin d'assurer le plein et libre accès du personnel humanitaire et de permettre à ce dernier de travailler en toute sécurité et de porter secours aux personnes qui en ont besoin. L'UNRWA, qui ne peut pas garantir la sécurité de son personnel, a été contraint de suspendre la distribution de l'aide alimentaire. Il est inacceptable que l'Organisation des Nations Unies ne puisse pas apporter son aide dans cette crise humanitaire qui ne fait que s'aggraver.

## **XI. La Directrice générale de l'UNICEF demande à toutes les parties au conflit de protéger les enfants**

*La déclaration suivante a été faite le 8 janvier 2009 par la Directrice générale de l'UNICEF, Ann M. Veneman :*

L'UNICEF constate avec préoccupation que la violence actuelle a obligé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à suspendre ses opérations humanitaires à Gaza. Cela ne peut qu'aggraver encore une situation humanitaire déjà critique et exposer encore davantage les enfants à des dommages permanents ou les mettre en plus grand danger de mort. Il importe de ne pas entraver la distribution de vivres, d'eau, de carburant et de médicaments.

Il faut mettre fin aux préjudices physiques et psychologiques subis du fait du conflit par les enfants tant israéliens que palestiniens. L'opération militaire actuelle fait en effet chaque jour parmi eux des victimes (morts et blessés). Cela est inacceptable et toutes les parties concernées doivent tout faire pour assurer aux enfants la protection qui est leur droit et notre devoir collectif.

L'UNICEF demande à toutes les parties au conflit de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des enfants.

Les droits des enfants ne pourront être pleinement respectés qu'une fois que le conflit aura cessé.

---

En attendant, il faut de toute urgence créer à Gaza des espaces sûrs et permettre le libre accès du personnel humanitaire afin que les enfants aient accès à des fournitures et à un appui, d'une importance cruciale.

## **XII. Le Conseil des droits de l'homme décide d'envoyer une mission d'établissement des faits à Gaza**

*À sa neuvième session extraordinaire, qui s'est tenue à Genève les 9 et 12 janvier 2009, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution S-9/1 intitulée « Graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé résultant en particulier des récentes attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza occupée » (A/HRC/RES/S-9/1), dont le texte est reproduit ci-après :*

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Guidé par les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,*

*Rappelant que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme constituent le socle sur lequel repose le système des Nations Unies,*

*Guidé par le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et par l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, que consacre la Charte des Nations Unies,*

*Rappelant la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, datée du 15 mars 2006,*

*Affirmant que le droit international des droits de l'homme s'applique au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,*

*Affirmant aussi que le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,*

*Soulignant que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont complémentaires et se renforcent mutuellement,*

*Rappelant les obligations des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève,*

*Réaffirmant que toute Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre est tenue de respecter et de garantir le respect des obligations découlant de cette convention,*

*Soulignant que le droit à la vie est le plus fondamental de tous les droits de l'homme,*

*Notant avec une vive préoccupation que la Puissance occupante, Israël, n'a pas mis en œuvre les résolutions et recommandations antérieures du Conseil relatives à la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,*



---

*Constatant* que l'opération militaire israélienne de grande envergure en cours dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, a entraîné de graves violations des droits de l'homme des civils palestiniens, accentué la grave crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé et contrarié les efforts internationaux visant à instaurer une paix juste et durable dans la région,

*Condamnant* toutes les formes de violence contre des civils et déplorant la perte de vies humaines dans le contexte de la situation actuelle,

*Constatant* que le siège israélien imposé à la bande de Gaza occupée, notamment la fermeture des points de franchissement des frontières et l'interruption de l'approvisionnement en carburants, en vivres et en médicaments, constitue une punition collective à l'encontre des civils palestiniens et a des conséquences humanitaires et environnementales désastreuses,

1. *Condamne fermement* l'opération militaire israélienne en cours menée dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, qui a entraîné des violations massives des droits de l'homme du peuple palestinien et la destruction systématique des infrastructures palestiniennes;

2. *Appelle* à la cessation immédiate des attaques militaires israéliennes sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, lesquelles ont à ce jour fait plus de 900 morts et 4 000 blessés chez les Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, et à la fin du tir de roquettes artisanales contre des civils israéliens, qui ont provoqué la mort de quatre civils et fait quelques blessés;

3. *Exige* que la Puissance occupante, Israël, retire immédiatement ses forces militaires de la bande de Gaza occupée;

4. *Demande* à la Puissance occupante, Israël, de mettre fin à son occupation de tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et de respecter son engagement dans le processus de paix en vue de la création de l'État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant en paix et en sécurité avec tous ses voisins;

5. *Exige* que la Puissance occupante, Israël, cesse de prendre pour cible des civils et des installations et du personnel médicaux et de détruire systématiquement le patrimoine culturel du peuple palestinien, s'ajoutant à la destruction de biens publics et privés, comme le prescrit la quatrième Convention de Genève;

6. *Exige également* que la Puissance occupante, Israël, lève son siège, ouvre toutes les frontières afin de permettre l'accès et le libre acheminement de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza occupée, notamment en mettant immédiatement en place des couloirs humanitaires, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, et assure le libre accès des médias aux zones de conflit par des couloirs réservés aux médias;

7. *Demande* à la communauté internationale de soutenir l'initiative engagée pour mettre fin immédiatement à l'agression militaire en cours à Gaza;

8. *Demande aussi* qu'une action internationale soit entreprise d'urgence pour mettre fin immédiatement aux graves violations commises par la Puissance occupante, Israël, dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée;

---

9. *Appelle aussi* à une protection internationale immédiate du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire;

10. *Invite instamment* toutes les parties concernées à respecter les règles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à s'abstenir de toute violence contre la population civile;

11. *Prie* la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de faire rapport sur les violations des droits de l'homme du peuple palestinien par la Puissance occupante, Israël, en :

a) Renforçant la présence sur le terrain du Haut-Commissariat dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, et en déployant le personnel et les expertises nécessaires pour surveiller et documenter les violations israéliennes des droits de l'homme des Palestiniens et la destruction de leurs biens;

b) Soumettant au Conseil des rapports périodiques sur l'application de la présente résolution;

12. *Prie* tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, en particulier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et l'extrême pauvreté, de rechercher et recueillir d'urgence des informations sur les violations des droits de l'homme du peuple palestinien et de soumettre leurs rapports au Conseil, à sa prochaine session;

13. *Demande* à la Puissance occupante, Israël, de coopérer pleinement avec tous les titulaires susmentionnés de mandat au titre des procédures spéciales et de s'abstenir d'entraver de nouveau le travail du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967;

14. *Décide* d'envoyer d'urgence une mission internationale indépendante d'établissement des faits, qui sera nommée par le Président du Conseil, pour enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées par la Puissance occupante, Israël, contre le peuple palestinien sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée, lors de l'agression en cours, et demande à Israël de ne pas entraver le processus d'enquête et de coopérer pleinement avec la mission;

15. *Prie* le Secrétaire général et la Haut-Commissaire de fournir toute l'assistance administrative, technique et logistique nécessaire pour permettre aux titulaires susmentionnés de mandat au titre des procédures spéciales et à la mission de s'acquitter de leurs mandats rapidement et efficacement;

---

16. *Prie* le Secrétaire général d'enquêter sur les récentes frappes ayant visé des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans la bande de Gaza, y compris des écoles, qui ont provoqué la mort de dizaines de civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, et de présenter un rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale;

17. *Décide* de suivre l'application de la présente résolution à sa prochaine session.

### **XIII. Le Comité des droits de l'enfant est vivement préoccupé par les effets des opérations militaires à Gaza sur les enfants**

*Le 13 janvier 2009, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a publié la déclaration suivante :*

Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies est vivement préoccupé par les effets dévastateurs que les opérations militaires à Gaza ont sur les enfants. Des centaines d'enfants ont été tués ou blessés, souvent grièvement. Beaucoup d'autres ont perdu des êtres chers. La poursuite des combats et de la destruction des moyens de subsistance et des infrastructures de base compromet sérieusement l'exercice des droits de l'homme, notamment en matière de santé, d'éducation et de vie de famille. Les enfants connaissent aussi de sérieuses difficultés sur le plan de l'accès à l'aide humanitaire. Ces événements auront de graves effets sur les plans affectif et psychologique pour toute une génération d'enfants.

Le Comité rappelle que la Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par 193 États, ce qui témoigne d'une volonté universelle de respecter et de protéger les droits des enfants. Les droits inscrits dans la Convention, dont le droit des enfants à la vie, à la survie et au développement et le droit d'être protégé contre toute forme de violence, ont toutefois été manifestement violés lors de cette crise. Le Comité rappelle que le droit des droits de l'homme et notamment la Convention s'appliquent à tout moment, y compris dans les situations de conflit armé.

Le Comité souligne qu'aux termes de l'article 38 de la Convention, conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les États parties doivent prendre toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins. Ils s'engagent également à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants. Le Comité souligne que toutes les parties doivent veiller à protéger les enfants durant le conflit et à respecter les dispositions pertinentes du droit international à cet égard.

Le Comité souligne également que, dans le préambule du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés – auquel Israël est partie –, les États parties condamnent « le fait que des enfants soient pris pour cible dans des situations de conflit armé ainsi que les attaques directes de lieux protégés par le droit international, notamment des endroits où se trouvent généralement de nombreux enfants, comme les écoles et les

---

hôpitaux ». Il se trouve toutefois que beaucoup d'enfants ont perdu la vie du fait de l'absence manifeste de respect pour leur protection et celle de leurs écoles, y compris certaines administrées par les Nations Unies elles-mêmes.

Le Comité se joint aux appels lancés par le Conseil de sécurité dans la résolution 1860 (2009) (adoptée le 8 janvier 2009), le Secrétaire général, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés en vue d'une cessation immédiate des hostilités par les deux camps.

#### **XIV. Session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale appuyant un cessez-le-feu immédiat à Gaza**

*À la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, qui s'est tenue les 15 et 16 janvier 2009, à la suite d'un vote enregistré, l'Assemblée générale a adopté par 142 voix contre 4, avec 8 abstentions, la résolution ES-10/18, dont le texte est reproduit ci-après :*

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects, dans le respect du droit international,

*Rappelant* les règles et principes pertinents du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>1</sup>, qui est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

*Se déclarant vivement préoccupée* par l'évolution de la situation sur le terrain depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1860 (2009) du 8 janvier 2009, en particulier depuis l'intensification des opérations militaires dans la bande de Gaza, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, et le bombardement de services de l'Organisation des Nations Unies, d'hôpitaux, de locaux d'organes de presse et d'infrastructures publiques, et soulignant qu'il faut absolument protéger les populations civiles palestinienne et israélienne et mettre un terme à leurs souffrances,

*Convaincue* qu'un règlement final et pacifique de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, est la condition indispensable à l'instauration d'une paix globale juste et durable et de la stabilité au Moyen-Orient,

1. *Exige* le respect sans condition de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, y compris l'appel qui y est lancé à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza, et à la fourniture et à la distribution sans entrave dans toute la bande de Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux;

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

---

2. *Demande* à toutes les parties d'user de tous les moyens dont elles disposent, en coopération avec le Conseil de sécurité, pour garantir d'urgence le plein respect de la résolution 1860 (2009);

3. *Exprime* son appui aux initiatives et mesures actuellement prises à l'échelle internationale et régionale et à la mission entreprise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Exprime* son soutien aux formidables efforts consentis par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour apporter des secours d'urgence et une aide médicale et humanitaire à la population civile palestinienne de la bande de Gaza;

5. *Exhorte* tous les États Membres à apporter d'urgence le concours nécessaire aux efforts déployés à l'échelle internationale et régionale pour remédier à la situation humanitaire et économique critique prévalant dans la bande de Gaza, et souligne à cet égard la nécessité de garantir l'ouverture durable des postes frontière pour permettre la libre circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de la bande de Gaza, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage, du 15 novembre 2005;

6. *Décide* de suspendre la dixième session extraordinaire d'urgence et d'autoriser le Président de l'Assemblée générale à sa session en cours à en prononcer la reprise à la demande des États Membres.

## **XV. Le Secrétaire général condamne dans les termes les plus vifs l'attaque des forces israéliennes contre une école de l'UNRWA**

*On trouvera ci-après la déclaration faite le 17 janvier 2009 à Beyrouth par le Secrétaire général, Ban Ki-moon (SG/SM/12049) :*

Aujourd'hui, une nouvelle école des Nations Unies a été frappée par les Forces de défense israéliennes.

Je condamne dans les termes les plus vifs cette attaque scandaleuse qui est la troisième de ce genre.

Il y a seulement deux jours, alors que j'étais en visite en Israël, les hauts responsables israéliens avaient présenté leurs excuses et m'avaient assuré que les locaux des Nations Unies seraient pleinement respectés.

J'insiste pour que soit menée une enquête complète sur ces incidents et que soient punis les responsables de ces actes épouvantables.

---

## **XVI. Le Secrétaire général se félicite de la décision israélienne de cesser les hostilités à Gaza**

*La déclaration du Secrétaire général, Ban Ki-moon (SG/SM/12050), dont le texte suit, a été rendue publique le 17 janvier 2009 à Beyrouth :*

Je suis soulagé que le Gouvernement israélien ait décidé de mettre fin aux hostilités dans la bande de Gaza à compter de minuit GMT.

Cette décision devrait constituer le premier pas en direction de l'instauration d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait complet des forces israéliennes de la bande de Gaza, comme le prévoit la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Le Hamas doit maintenant mettre un terme aux tirs de roquettes.

La priorité immédiate est d'assurer d'urgence un accès humanitaire à la population de Gaza.

L'Organisation des Nations Unies est prête à agir.

Toute solution durable doit inclure la réouverture des points de passage et la prévention du trafic d'armes.

Il y a eu trop de souffrances pendant trop longtemps. Nous devons y mettre fin maintenant. Nous devons commencer à aider les habitants à reconstruire leurs vies.

## **XVII. Le Secrétaire général fait un discours en Égypte à l'occasion de la Conférence sur la reconstruction et l'action humanitaire à Gaza**

*On trouvera ci-après les observations faites par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le 18 janvier 2009 à l'occasion de la Conférence sur la reconstruction et l'action humanitaire à Gaza, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) (SG/SM/12052; PAL/2110) :*

Je tiens à remercier le Président [Hosni] Moubarak de nous avoir accueillis à l'occasion de cette importante conférence et de jouer un rôle fondamental dans le règlement de la crise à Gaza. Je remercie également le Président [Mahmoud] Abbas, le dirigeant du peuple palestinien, d'être venu en cette heure grave.

Même après l'annonce par Israël d'un cessez-le-feu, la situation sur le terrain demeure précaire et dangereuse. Les affrontements, les tirs de roquettes et l'action des [Forces de défense israéliennes] se poursuivent. Par égard pour le peuple de Gaza, je prie, dans les termes les plus énergiques possible, le Hamas de cesser les tirs de roquettes. Nous avons déjà tous exhorté Israël à mettre un terme à son offensive; ceux qui ont de l'influence sur le Hamas doivent l'exhorter sans plus tarder à arrêter ses tirs de roquettes.

J'ai évoqué tout à l'heure à Damas l'importance de cette mesure avec le Président [Bachar el-]Assad. Je crois comprendre que les efforts de la Syrie et de la Turquie portent leurs fruits et suis encouragé par les observations du Président [Abdullah] Gül.

---

Je conjure Israël de faire preuve de la plus grande retenue et de retirer ses troupes de Gaza dans les jours à venir.

Je me tourne vers le Président Moubarak pour qu'il poursuive son action capitale visant à faciliter la compréhension et à mettre en place des mécanismes permettant de garantir l'instauration rapide d'un accord de cessez-le-feu durable. Je me tourne également vers les dirigeants réunis ici, ainsi que vers tous les dirigeants arabes et internationaux, pour qu'ils contribuent ensemble à prévenir toute nouvelle violence, à aider le peuple de Gaza en ce moment où ils ont tant besoin de nous et à rétablir la stabilité.

Je ressens également une volonté, partagée par l'ensemble du personnel des Nations Unies, de faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que des mesures soient immédiatement prises afin de porter secours aux habitants de Gaza et de commencer sans plus tarder le processus de relèvement et de reconstruction.

Je suis pleinement conscient que cela ne remplacera nullement la perte d'êtres chers, qu'il s'agisse de proches, de voisins ou de collègues, mais ce sera un pas vers un avenir meilleur, plus sûr et plus prometteur.

Des centaines de milliers de personnes ont maintenant besoin d'aide. J'attends de toutes les parties qu'elles fassent preuve de retenue et facilitent pleinement l'acheminement de l'aide que l'ONU peut apporter aux victimes. Si les combats reprennent, si les points de passage restent fermés ou si l'ONU est de nouveau attaquée, c'est le peuple de Gaza qui en souffrira. Cela ne doit pas se produire.

J'enverrai cette semaine à Gaza une mission d'évaluation de haut niveau pour étudier les besoins humanitaires et déterminer les premières mesures à prendre en matière de relèvement. Au bout de 10 jours, je lancerai un appel humanitaire accéléré et, au bout de trois semaines, je serai en mesure de présenter un rapport d'évaluation sur les premières activités de relèvement et les réparations essentielles. J'exhorte les principaux pays donateurs à y participer et à contribuer généreusement.

Ces mesures peuvent être présentées à la conférence prévue au Caire et intégrées ensuite aux travaux du Comité spécial de liaison.

J'ai déjà chargé le personnel de l'ONU de procéder à une évaluation sur la base des informations disponibles à Gaza même et de participer à cette action aux côtés de tous les organismes des Nations Unies et des autres partenaires.

Nous devons nous occuper de plus de 5 000 personnes malades et blessées à Gaza, fournir une aide alimentaire d'urgence, déblayer les décombres, enlever les munitions et les mines terrestres non explosées, assurer un toit aux habitants de Gaza dont les logements ont été détruits et améliorer immédiatement l'approvisionnement en électricité qui est essentiel aux foyers et au système d'alimentation en eau et d'assainissement.

L'électricité est une question de survie pour les habitants de Gaza, tout comme la fourniture de carburant et d'argent. L'ONU et ses partenaires sont prêts à acheminer l'aide rapidement. Les plus de 10 000 employés palestiniens de l'UNRWA seront le pilier de cette action.

Je salue leurs efforts courageux et inlassables au cours des trois dernières semaines. Ils méritent tout notre respect.

---

J'exhorte toutes les parties à ne pas reprendre les hostilités, notamment contre le personnel et les locaux des Nations Unies, et d'assurer l'acheminement rapide, sans entrave et en toute sécurité de l'aide.

Tandis que l'ONU assume pleinement ses responsabilités à Gaza sur le plan de l'aide humanitaire, du relèvement rapide et de la reconstruction, je compte tenir d'étroites consultations avec les principaux partenaires : l'Égypte et les pays arabes, la Norvège, qui préside le Comité spécial de liaison, la Turquie et les dirigeants européen, américain et russe qui sont membres du Quatuor, et notamment avec la nouvelle Administration du Président [Barack] Obama.

Il nous faut regrouper ces efforts collectifs en une initiative commune, à savoir appuyer un cessez-le-feu durable.

Nous savons tous que les secours et la reconstruction sont une priorité immédiate, mais il faut faire davantage. Nous avons, de fait, déjà reconstruit Gaza par le passé.

La principale difficulté à laquelle font face les dirigeants réunis ici aujourd'hui est de tout faire pour s'assurer que cette tragédie ne se reproduise plus.

Il nous faut également un système qui permette l'ouverture de tous les points de passage de Gaza afin de pleinement assurer l'accès des biens et du personnel humanitaires.

Ce système pour les points de passage doit également nous permettre de revenir dès que possible à la situation à laquelle nous étions parvenus dans l'Accord réglant les déplacements et le passage. Il ne faut pas laisser les Palestiniens subsister grâce aux secours.

Pour que ce plan soit couronné de succès, les Palestiniens eux-mêmes doivent relever le défi de la réconciliation et s'efforcer de parvenir à un gouvernement unifié sous la direction du Président Abbas dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Je demande instamment aux dirigeants arabes de s'unir et d'appuyer cette entreprise. Nous ne pouvons reconstruire Gaza en l'absence d'unité parmi les Palestiniens.

Pour mettre réellement fin à la violence et parvenir à une sécurité durable, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, il convient de parvenir à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien qui dure depuis trop longtemps.

La violence et les souffrances sont la manifestation d'un échec politique. Les efforts du passé se sont avérés insuffisants pour résoudre le conflit latent.

Il faut mettre un terme à l'occupation qui a commencé en 1967 et au conflit entre Israël et les Palestiniens. Cet effort doit être axé sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et sur l'Initiative de paix arabe.

Il importe que les parties reprennent les négociations, mais surtout il faut que la communauté déploie un effort massif et sans précédent afin d'appuyer ce processus et insister pour qu'il porte enfin ses fruits.



---

## **XVIII. Le Secrétaire général prend la parole au Sommet économique arabe qui s'est tenu au Koweït**

*On trouvera ci-après des extraits de la déclaration faite le 19 janvier 2009 par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, au Sommet économique, social et de développement de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu au Koweït (SG/SM/12053) :*

Il me faut vous dire que c'est profondément affligé mais aussi soulagé et déterminé s'agissant de la situation à Gaza que je me joins à vous aujourd'hui.

Je ressens de la douleur parce que des milliers de personnes ont perdu la vie ou ont été blessés au cours des 22 derniers jours. Les pertes en vies humaines et l'ampleur des traumatismes sont insupportables.

Je suis soulagé parce qu'Israël a déclaré tôt dans la journée d'hier qu'il cessait les hostilités à Gaza et que le Hamas a ensuite annoncé un cessez-le-feu provisoire.

Je suis également déterminé à tout faire pour veiller à ce que des mesures soient immédiatement prises pour acheminer des secours aux habitants de Gaza et commencer sans plus tarder le processus de relèvement et de reconstruction.

J'enverrai cette semaine à Gaza une mission d'évaluation de haut niveau pour déterminer les besoins humanitaires et les premières mesures à prendre en matière de relèvement. Je lancerai 10 jours plus tard un appel accéléré en vue d'une aide humanitaire et j'ai déjà chargé l'ONU d'entamer le processus d'évaluation.

Les plus de 17 000 Palestiniens qui travaillent pour l'UNRWA seront le pilier de cette action. Je salue leurs efforts courageux et inlassables dans les conditions les plus difficiles qui soient. Ils méritent tout notre respect.

La principale difficulté, pour les dirigeants réunis ici aujourd'hui, est de tout faire pour que cette tragédie ne se reproduise pas. Je compte sur le Président Moubarak pour qu'il poursuive son action vitale en vue de l'instauration rapide d'un cessez-le-feu durable. Je le remercie, ainsi que les nombreux autres dirigeants arabes avec lesquels j'ai collaboré cette dernière semaine. Je compte également sur vous tous, pour que vous conjuguez vos efforts afin de prévenir toute nouvelle violence, d'aider les habitants de Gaza en ce moment où ils ont tant besoin de nous et de rétablir la stabilité.

Le premier pas est un cessez-le-feu durable. Le Hamas doit cesser les tirs de roquettes et Israël retirer ses troupes de Gaza.

Pour que le cessez-le feu soit durable, il faut mettre en place un système d'ouverture des points de passage de Gaza, qui assure immédiatement le plein accès des biens et du personnel humanitaires et permette de revenir dès que possible à la situation à laquelle nous étions parvenus dans l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Les Palestiniens doivent également relever le défi de la réconciliation et s'employer à parvenir à un gouvernement unifié sous la direction du Président Abbas dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Je demande aux dirigeants arabes de s'unir et d'appuyer cette entreprise. Nous ne pouvons reconstruire Gaza en l'absence d'unité parmi les Palestiniens.

---

Seul un règlement juste et global du conflit israélo-arabe permettra de mettre véritablement fin à la violence et de garantir une sécurité durable tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Cet effort doit être axé sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et sur l'Initiative de paix arabe. Il faut mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967.

Nous n'avons pas besoin de nouveaux plans ni d'autres processus. Nous disposons des outils nécessaires. Il nous faut faire montre de volonté politique et agir. Il y a bien trop longtemps que la paix nous échappe. Elle doit être le fondement du progrès économique et social dans l'ensemble de la région, le cœur de cet important sommet qui survient à point nommé.

## **XIX. Le Secrétaire général fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur sa visite au Moyen-Orient**

*Le Conseil de sécurité s'est réuni le 21 janvier 2009 pour entendre un exposé du Secrétaire général, Ban Ki-moon, sur sa récente visite au Moyen-Orient. On trouvera ci-après des extraits de la déclaration prononcée en son nom par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe (S/PV.6072), ainsi qu'une déclaration à la presse faite par le Président du Conseil de sécurité, Jean-Maurice Ripert (France) (SC/9580) :*

### **Déclaration du Secrétaire général, Ban Ki-moon**

J'ai eu le plaisir de faire un exposé au Conseil et de le consulter il y a huit jours avant mon voyage au Moyen-Orient qui avait pour but d'envoyer un message simple et sans équivoque à propos de la crise à Gaza et dans le sud d'Israël : les combats doivent cesser et la résolution 1860 (2009) doit être pleinement respectée et appliquée. Je suis profondément reconnaissant de l'appui du Conseil à ma mission, appui réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/18 vendredi dernier. Je suis persuadé que ceci a sensiblement renforcé mes efforts pour faire cesser la violence.

J'ai depuis rencontré les dirigeants de l'Égypte, de la Jordanie, d'Israël, du territoire palestinien occupé, de la Turquie, du Liban et de la République arabe syrienne. J'ai participé à une réunion organisée par le Président Mubarak à Charm el-Cheikh et au sommet économique arabe au Koweït. Je me suis aussi entretenu au téléphone à maintes reprises avec plusieurs dirigeants et j'ai évidemment rencontré tous les dirigeants lors de deux réunions organisées pour examiner la situation à Gaza. Je me suis rendu hier dans la ville de Gaza et à Sderot pour manifester ma solidarité avec les civils et souligner les tâches importantes et urgentes à accomplir. Tout au long de ma mission, j'ai cherché à maximiser la coordination des efforts diplomatiques pour mettre fin à la crise et expliquer les attentes de l'ONU, telles qu'énoncées dans la résolution 1860 (2009).

Je salue le rôle prépondérant joué par le Président égyptien Mubarak et les initiatives qu'il a prises en vue de parvenir à un cessez-le-feu. Je rends également hommage à tous les dirigeants du monde qui ont contribué de façon décisive à cet effort.

Les combats ont cessé, des déclarations unilatérales de cessez-le-feu ont été faites et les troupes israéliennes se sont retirées aujourd'hui. Il s'agit là d'un résultat

---

important qui offre aux civils qui souffrent un répit dont ils ont grand besoin, surtout dans la bande de Gaza. La situation reste toutefois précaire et il reste encore beaucoup à faire sur les fronts diplomatique et humanitaire.

À cet égard, je compte sur l'Égypte et d'autres pour qu'ils poursuivent leur action vitale visant à favoriser la compréhension et à mettre en place des mécanismes en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu durable au plus vite. Je compte également sur les dirigeants régionaux et internationaux, y compris les membres de la Ligue des États arabes, du Quatuor et du Conseil de sécurité, pour qu'ils contribuent ensemble à la mise en place de ces garanties et de ces arrangements et aident à les maintenir, conformément à la résolution 1860 (2009). Les cessez-le-feu unilatéraux doivent déboucher sur des arrangements qui empêchent le trafic d'armes et de munitions et assurent la réouverture continue des points de passage de Gaza sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël. Tel est le cadre établi par la résolution 1860 (2009), et il contribuera à stabiliser la situation sur le terrain.

Pour nombre d'habitants de Gaza, l'heure est au désespoir et au deuil et de cruels besoins se font sentir. La population s'est trouvée prise, au cours de cette crise, entre les actions inacceptables et irresponsables du Hamas et le blocus imposé par Israël et son recours à une force militaire disproportionnée et excessive.

Pendant ma visite hier, j'ai vu une partie des destructions et des souffrances causées à cette petite zone à forte densité de population à l'issue de plus de trois semaines de pilonnages lourds et de combats de rue, qui ont fait suite à des mois et à des années d'occupation, de conflit et de privations économiques. J'ai été profondément ému par ce que j'ai vu.

Je me suis rendu à Gaza pour exprimer ma préoccupation et pour rendre hommage, à la suite d'autant de morts et de blessés, aux milliers de personnes qui ont perdu des proches et des amis. Je tenais à faire savoir que l'ONU était aux côtés de ceux qui ont souffert de cette tragédie et de cette catastrophe, et qu'elle ne les abandonnera pas.

Je me suis rendu également à Sderot pour rencontrer, dans le sud d'Israël, des civils qui subissent des tirs aveugles de roquettes et de mortier depuis trop longtemps.

Dans les deux endroits, j'ai souligné qu'il était urgent et nécessaire de respecter pleinement le droit international humanitaire et de protéger les civils. Comme je l'ai clairement indiqué, lorsque des civils sont tués et qu'il existe des allégations de violation du droit international humanitaire, il faut mener des enquêtes approfondies, fournir des explications complètes et, lorsque cela est nécessaire, que les responsables répondent de leurs actes.

À Gaza, j'ai rencontré le personnel de l'ONU sur le terrain qui a travaillé avec courage et héroïsme ces dernières semaines. L'ONU en est fière et leur exemple nous inspire un sentiment d'humilité. Je ne saurais assez les louer et les remercier et je rends hommage aux membres du personnel des Nations Unies et au personnel sous contrat qui ont été tués ou blessés.

J'ai donné l'assurance aux habitants de Gaza que l'ONU s'emploierait avec diligence à fournir l'aide humanitaire d'urgence et commencer le processus très difficile de relèvement et de reconstruction.

---

Demain, le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Holmes, se rendront à Gaza pour évaluer les besoins d'urgence en se concentrant sur l'ensemble des priorités humanitaires immédiates. Cela comprend les soins médicaux, la nourriture, le logement, l'enlèvement des décombres, des engins non explosés, voire des mines, l'électricité, la question des liquidités monétaires, l'eau et l'assainissement.

M. Holmes et la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M<sup>me</sup> Karen AbuZayd, rendront compte directement au Conseil la semaine prochaine sur la situation humanitaire. L'ONU entend lancer un appel humanitaire instantané dans les 10 jours suivant cette première mission. L'ONU s'efforce également d'établir des évaluations et des plans pour les activités de relèvement rapide et la remise en état de services essentiels, tout en appuyant les activités de réparation d'urgence. Elle travaillera en étroite coordination avec le Premier Ministre Fayyad à cet égard. Il est prévu qu'un rapport détaillé soit présenté à une conférence au Caire et ce rapport contribuera aux travaux qui suivront du Comité spécial de liaison. Il est essentiel que les principaux pays donateurs participent à ces efforts humanitaires et à ces efforts de relèvement rapide et y contribuent de façon généreuse.

En effet, je tiens à souligner qu'alors que nous commençons à faire face au défi des secours humanitaires, du relèvement rapide et de la reconstruction, il nous faut travailler de concert, en étroite coordination et consultation. En plus des parties elles-mêmes, l'ONU est déjà en contact étroit avec des partenaires clés : l'Égypte et d'autres pays arabes, la Commission européenne, la Banque mondiale, la Norvège qui préside le Comité spécial de liaison, la Turquie, et les membres du Quatuor – l'Europe, la Russie et les États-Unis. À cet égard, je continuerai d'exhorter le nouveau Président des États-Unis et son équipe à faire de la paix au Moyen-Orient une de leurs priorités absolues.

Je voudrais signaler ici qu'un accès immédiat et accru à Gaza est essentiel à toute initiative humanitaire, sans même parler de la reconstruction. Au cours des réunions que j'ai eues avec les dirigeants israéliens, j'ai insisté sur l'importance de l'amélioration de l'accès à la bande de Gaza. J'ai demandé au Président Moubarak de veiller à ce que Rafah soit ouverte pour le passage de matériel humanitaire.

Le Conseil est bien conscient de plusieurs cas d'attaques scandaleuses contre des locaux de l'ONU et a entendu un exposé ici même jeudi dernier sur les attaques au cours desquelles l'entrepôt principal de l'UNRWA a entièrement brûlé, ce qui a entraîné la perte d'une aide extrêmement nécessaire. Cette attaque s'est produite le jour de mon arrivée en Israël et j'ai vu en personne hier les ruines encore fumantes de nos locaux. J'ai immédiatement protesté, dans les termes les plus vifs, contre ces attaques visant les locaux de l'ONU et j'ai appelé tous les combattants à respecter l'inviolabilité des bâtiments de l'ONU. Il me faut informer le Conseil de sécurité que lorsque j'étais en Israël, j'ai reçu des autorités israéliennes l'assurance personnelle que ce type d'attaques ne se reproduirait plus. Pourtant, deux jours plus tard à peine, une attaque a été lancée contre une école de l'ONU où s'étaient réfugiées et abritées des personnes qui n'avaient d'autre endroit où se cacher et deux petits garçons ont trouvé la mort.

À chaque fois que j'ai rencontré les dirigeants israéliens, j'ai exigé qu'Israël mène une enquête approfondie sur chacun de ces incidents. J'attends de recevoir une explication complète de chaque incident et j'espère que les responsables auront à

---

répondre de leurs actes. Le Premier Ministre Olmert a promis de me communiquer de toute urgence les résultats de leur enquête. Je déciderai alors des mesures de suivi appropriées à prendre.

Les difficultés qui nous attendent sont immenses et nombreuses. Si notre priorité immédiate aujourd'hui est peut-être de fournir des secours humanitaires et d'aider à un relèvement rapide, nous devons également continuer d'essayer de trouver des arrangements viables qui seront la base d'un cessez-le-feu durable et nous devons poursuivre notre action à long terme pour réaliser la paix.

Dans le cadre de cette action, j'ai discuté longuement de la voie à suivre avec des dirigeants régionaux et internationaux. Il me semble évident que, pour que des progrès politiques durables soient enregistrés et que Gaza se relève et se reconstruise comme il se doit, les Palestiniens doivent relever le défi de la réconciliation. Tant à Gaza qu'à Ramallah, j'ai appelé avec ferveur les Palestiniens à surmonter leurs divisions et à œuvrer à rétablir le Gouvernement palestinien dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Je réitère cet appel. J'ai dit clairement que l'ONU coopérerait avec un Gouvernement palestinien uni dont relèveraient Gaza et la Cisjordanie. Au Koweït, j'ai appelé le monde arabe à s'unir à l'appui de cette entreprise et j'ai pris note des efforts menés par le Roi Abdallah d'Arabie saoudite en la matière. J'appelle également la communauté internationale dans son ensemble à faire de même.

...

Que les choses soient claires. Certes, la récente crise à Gaza et dans le sud d'Israël exige que soient prises des mesures pour gérer le conflit et le contenir, mais elle est aussi un symptôme de problèmes plus vastes et de conflits plus profonds qui exigent d'être réglés. Si ces dernières semaines de violence ne cèdent pas rapidement la place à une vaste action politique, nous risquons de nous retrouver face à un véritable danger de polarisation et de frustration accrues dans la région, sans même parler de la possibilité que se reproduisent les événements auxquels nous avons assisté.

Seul un règlement juste et global du conflit israélo-arabe permettra de mettre véritablement fin à la violence et de garantir une sécurité durable tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Cet effort doit être axé sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et sur l'Initiative de paix arabe. Nous n'avons pas besoin de nouveaux plans ni d'autres processus. Nous disposons des outils nécessaires. Il nous faut faire montre de volonté politique et agir. Il y a bien trop longtemps que la paix nous échappe.

La violence, la destruction et les souffrances dont nous sommes témoins sont le signal d'un échec politique collectif. Nous avons déployé un effort sincère l'année dernière, mais il n'a pas abouti. Aujourd'hui, nous devons faire davantage. Il ne faut rien de moins qu'un effort international massif pour appuyer et exiger un règlement de ce conflit. Les peuples de la région, et en fait la communauté internationale, l'exigent.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je continuerai d'insister sur la nécessité de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de créer un État palestinien coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et de parvenir à une paix juste, durable et globale entre Israël et tous ses voisins arabes. Je suis plus déterminé que jamais à voir cela se réaliser.

---

**Déclaration à la presse sur le Moyen-Orient lue par le Président  
du Conseil de sécurité, Jean-Maurice Ripert (France)**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu cet après-midi un exposé du Secrétaire général sur sa visite au Moyen-Orient.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités du cessez-le-feu à Gaza et de l'action menée par les partenaires internationaux et régionaux – en particulier l'initiative de l'Égypte – pour parvenir à ce résultat. Ils ont vivement remercié le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Ils ont souligné qu'il importait que ladite résolution soit pleinement appliquée, notamment pour que le cessez-le-feu soit durable et intégralement respecté par toutes les parties, que des arrangements et des garanties soient fournis afin de prévenir le trafic d'armes et de munitions à destination de Gaza et que la réouverture durable des points de passage soit assurée sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël.

Les membres du Conseil de sécurité se sont à nouveau déclarés gravement préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et ont souligné qu'il fallait permettre la fourniture et la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire. À cet égard, ils ont salué l'excellent travail que les organismes des Nations Unies effectuent à Gaza dans des conditions particulièrement difficiles, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les infrastructures ont été gravement endommagées. Ils ont demandé à toutes les parties de faire le nécessaire pour que tous ces organismes bénéficient du soutien et de la protection voulus et ont rappelé que toutes les parties à un conflit sont tenues de respecter le droit international humanitaire.

Les membres du Conseil de sécurité ont encouragé l'adoption de mesures tangibles en vue de la réconciliation entre Palestiniens et souligné la nécessité de continuer de s'employer à trouver une solution à long terme, conformément aux résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil. Ils ont à nouveau souligné que seule une solution prévoyant deux États, dont un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité, pourrait permettre de rétablir la paix au bénéfice tant des Israéliens que des Palestiniens. Ils se sont félicités à cet égard des initiatives et des propositions relatives à l'organisation de réunions internationales, notamment du projet du Quatuor, en consultation avec les parties, de tenir une réunion internationale à Moscou en 2009, mentionné dans les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009).

---

## **XX. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et la Commissaire générale de l'UNRWA font un exposé devant le Conseil de sécurité**

*Le 27 janvier 2009, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, et la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Karen AbuZayd, ont fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur la situation dans la bande de Gaza, dont on trouvera le texte ci-après (S/PV.6077) :*

### **Exposé de M. Holmes**

Permettez-moi de profiter de la présence de la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour exprimer sans plus d'ambages ma profonde admiration pour ce que Karen AbuZayd et ses collègues de l'UNRWA ont réussi à accomplir durant les récents combats, dans des circonstances extrêmement difficiles et dangereuses.

Je me suis rendu dans la région du 21 au 25 janvier afin d'examiner la marche à suivre pour l'avenir avec les représentants de l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien et les représentants des sociétés civiles israélienne et palestinienne. Au Caire, je me suis entretenu avec M<sup>me</sup> Moubarak, en sa qualité de Présidente du Croissant-Rouge égyptien, et avec des représentants du Gouvernement et la Ligue des États arabes. Je me suis rendu à Gaza cinq jours après le cessez-le-feu, avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, afin de procéder à l'évaluation des besoins humanitaires. Je m'attendais à une situation de détresse, mais j'ai été néanmoins choqué par les souffrances humaines et les destructions dont j'ai été le témoin.

Selon le Ministère palestinien de la santé, dont les chiffres n'ont pas été sérieusement contestés, environ 1 300 Palestiniens ont été tués et plus de 5 300 ont été blessés. Trente-quatre pour cent des victimes étaient des enfants. En bref, un habitant de la bande de Gaza sur 215 a été soit tué soit blessé pendant les trois semaines de conflit.

Alors que certaines zones que j'ai vues n'ont presque pas été touchées, dans d'autres pratiquement tous les immeubles étaient détruits ou pleins de trous. D'après le Bureau palestinien de statistique, 21 000 habitations ont été détruites ou ont subi des dégâts importants. Au plus fort des hostilités, plus de 50 000 personnes ont été déplacées dans les locaux de l'UNRWA et des dizaines de milliers d'autres ont trouvé refuge auprès de leur famille ou de leurs amis. L'infrastructure économique et civile de Gaza a été gravement endommagé. J'ai vu, par exemple, qu'à Est Jabalia, une zone industrielle et résidentielle tout entière, couvrant au moins 1 kilomètre carré, a été systématiquement détruite au bulldozer. Il ne reste plus rien de l'une des meilleures écoles de Gaza et une bonne partie de l'hôpital Al Qods, toujours dans la ville de Gaza, a brûlé. Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Jabalia, entre 1 000 et 2 000 familles vivent désormais dans les décombres de leurs maisons. Les dégâts subis par les infrastructures électriques, hydriques, sanitaires, médicales, scolaires et agricoles étaient visibles partout. J'ai constaté également qu'une bombe ayant explosé sur une canalisation principale

---

avait entraîné un débordement d'eaux usées, qui ont formé un lac sur des terres résidentielles et agricoles. Fort heureusement la brèche a maintenant été réparée.

Un certain nombre de conversations avec des habitants de Gaza ont révélé le traumatisme psychologique subi par les civils qui ont tremblé pour leur vie trois semaines durant, alors qu'aucun endroit n'était sûr à Gaza et qu'ils n'avaient nulle part où fuir. Les parents ont pris conscience avec horreur qu'ils étaient incapables de protéger leurs enfants.

Outre l'UNRWA, je veux saluer les efforts extraordinaires déployés par les équipes médicales de Gaza, les premiers secours locaux et le personnel recruté sur les plans national et international des autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en dépit des risques énormes qu'ils couraient. Treize membres du personnel médical local et six membres du personnel des Nations Unies ont été tués. Trente-quatre centres de santé ont été endommagés ou détruits. J'ai vu les décombres encore fumants de l'entrepôt de l'UNRWA, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, situé dans le complexe de bureaux du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient où travaillait ma propre équipe, a subi des dégâts qui l'ont mis hors d'usage.

L'utilisation cynique et irréfléchie d'installations civiles par le Hamas et les tirs aveugles de roquettes contre les populations civiles constituent à l'évidence des violations du droit international humanitaire. Toutefois, même en tenant compte des préoccupations d'Israël sur le plan de la sécurité concernant la protection de sa propre population civile, il est clair que d'importantes questions doivent être posées quant à l'incapacité des Forces de défense israéliennes de protéger effectivement les civils et les travailleurs humanitaires à Gaza. Compte tenu de l'ampleur et de la nature des dégâts, ainsi que des pertes en vies humaines, des préoccupations évidentes se font aussi jour en ce qui concerne le manque de respect, au sens le plus large, du droit international humanitaire, notamment des principes de distinction et de proportion. Des comptes devront être rendus.

Il est toutefois également essentiel de se tourner vers les mesures à prendre afin d'acheminer des secours d'urgence. Après 18 mois de bouclage, qui ont considérablement affaibli la santé des habitants, limité leurs moyens de subsistance et sapé les infrastructures, la situation humanitaire à Gaza, avant le 27 décembre dernier, était déjà très inquiétante. Mes propres observations et les conclusions préliminaires de l'évaluation semblent indiquer qu'un effort humanitaire massif est désormais nécessaire dans des domaines comme la sécurité alimentaire, la nutrition, l'eau et l'assainissement, le logement, les réparations essentielles du réseau électrique et routier ainsi que d'autres infrastructures de base, le réaménagement du système de santé, le déblaiement des ruines et des engins non explosés et les soins psychosociaux. À titre d'exemple, 1,3 million de personnes, soit près de 90 % de la population de Gaza, ont maintenant besoin d'une aide alimentaire.

Je vais lancer un appel instantané le 2 février dans le cadre d'un plan prioritaire pour répondre aux besoins urgents. J'espère qu'une partie de la générosité qui s'est manifestée durant les hostilités sur le plan de l'aide alimentaire et médicale et les importantes promesses de dons faites pour la reconstruction pourront être canalisés et se traduire par des contributions financières souples en réponse à cet appel multilatéral. Il faut cependant que deux conditions de base soient réunies pour que nous puissions faire notre travail.



---

Premièrement, il faut garantir un accès beaucoup plus libre aux biens et au personnel humanitaires. Israël a permis une augmentation des envois de produits de base durant les combats. Cette autorisation demeure valable aujourd'hui et il convient de s'en féliciter. Les bons jours, 120 camions chargés d'articles pénètrent dans Gaza, mais pour répondre aux besoins journaliers, ce chiffre devrait être d'au moins 500, y compris la circulation commerciale. De nombreux travailleurs humanitaires, dont ceux de la plupart des organisations non gouvernementales internationales, continuent de se voir régulièrement refuser l'entrée.

En outre, revenir au type de restrictions à l'accès qui étaient en vigueur avant les hostilités ne serait ni acceptable ni viable. Si les travailleurs humanitaires continuent de se heurter à des restrictions inflexibles lors de leurs déplacements et si des biens indispensables, comme les matériaux de construction, les tuyaux, les fils électriques, les transformateurs, certains équipements clefs et les pièces de rechange continuent d'être interdits ou de parvenir au compte-gouttes après d'interminables tracasseries, la vie des habitants de Gaza ne pourra connaître aucune amélioration sensible. L'usine électrique, par exemple, a besoin de près de 500 000 litres de combustible par jour pour fonctionner normalement. Même avec les arrangements en vigueur, la quantité moyenne de combustible acheminé correspond à moins de la moitié de ce chiffre.

Nous voyons déjà des biens de première nécessité s'empiler en Égypte faute d'accès et les problèmes plus larges liés à la précarité de la situation ont été tragiquement mis en lumière aujourd'hui. En effet, à la suite d'un incident qui s'est produit au sud de Gaza, au cours duquel une patrouille israélienne a été attaquée et un exploitant agricole tué, tous les points de passage de Gaza ont été fermés, ce qui a interrompu l'acheminement de l'aide pour la journée et bloqué une partie de notre équipe d'évaluation.

Il faut également que les biens commerciaux puissent entrer et sortir de la bande de Gaza. Plus urgent encore, il faut que l'argent nécessaire à la reprise d'une activité normale puisse circuler. Les habitants de Gaza ne veulent pas dépendre encore plus de l'aide extérieure que ce n'est déjà le cas et ne le méritent pas. Ils doivent pouvoir travailler, faire du commerce, reconstruire leur économie, utiliser leur savoir-faire, leur énergie et leur talent incontestables et ainsi susciter l'espoir dans l'avenir et non le désespoir qui, lui, ne peut qu'alimenter la violence et l'extrémisme.

Des principes importants sont également en jeu, comme le Conseil de sécurité lui-même l'a clairement reconnu dans sa résolution 1860 (2009), qui a tout particulièrement porté sur la question de la fourniture et de la distribution sans entrave de l'aide humanitaire. L'accès libre et total des fournitures et du personnel humanitaires est un principe pour lequel nous nous sommes battus longuement et de manière acharnée dans d'autres contextes, comme au Darfour ou au Myanmar après le cyclone Nargis. De surcroît, en tant que Puissance occupante, Israël a une responsabilité particulière de respecter toutes les dispositions pertinentes du droit international humanitaire dans la mesure où il contrôle les frontières de Gaza. Il est donc fondamental que de nouvelles mesures soient prises immédiatement par les autorités israéliennes pour rouvrir durablement les points de passage sur la base de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. De nombreux pays appuient une telle ligne d'action. Les points de passage doivent être ouverts non pas

---

parce que le Hamas le veut ou parce qu'il pourrait en tirer profit, mais parce que les habitants de Gaza en ont besoin.

Le Ministre israélien des affaires sociales, M. Herzog, qui coordonne les activités israéliennes pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire, m'a assuré que le Gouvernement israélien était déterminé à collaborer avec les organismes des Nations Unies et la communauté humanitaire dans son ensemble pour fournir une aide humanitaire d'urgence à la population de Gaza. Nous sommes convenus de mettre en place de nouveaux accords de coordination à cette fin. Le Ministre a toutefois également indiqué que de nombreuses catégories de biens susceptibles d'avoir une double utilisation continueraient de poser problème sur le plan de la sécurité.

Encore une fois, j'insiste ici sur le fait qu'il est inacceptable que nous revenions au *statu quo ante*, puisque le fait d'autoriser un nombre très réduit de biens à pénétrer dans Gaza ne ferait que perpétuer le châtimeut collectif infligé à la population civile, la dépendance contreproductive vis-à-vis des tunnels qui en découle pour l'approvisionnement en produits de première nécessité, et qu'accroître encore le sentiment de frustration et de colère. Les préoccupations israéliennes en matière de sécurité sont bien comprises, mais je suis convaincu que la question du passage des marchandises peut être réglée sans que soient ignorées les plus raisonnables d'entre elles.

La deuxième condition du succès de l'opération humanitaire d'urgence est que nous devons pouvoir travailler de façon efficace avec les autorités israéliennes, coopérer étroitement avec l'Autorité palestinienne et traiter concrètement avec ceux qui exercent le contrôle sur le terrain, sans qu'aucune des parties ne tente d'exercer un contrôle politique sur les opérations humanitaires. Le Hamas doit, par exemple, s'abstenir de toute ingérence dans la circulation et la distribution des biens humanitaires. J'ai été encouragé par le fait que le Premier Ministre Fayyad de l'Autorité palestinienne a indiqué clairement que la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence devrait être considérée comme distincte des questions de politique et que l'ONU et ses partenaires avaient un rôle unique à jouer à cet égard.

Il est clair que le meilleur contexte pour mener des activités de secours et de redressement, et la seule base fiable de reconstruction à long terme, est la réconciliation palestinienne, que l'ONU appuie fermement comme le Secrétaire général l'a dit clairement. Entre-temps, l'ONU travaillera en relation étroite avec l'Autorité palestinienne à la planification du relèvement et de la reconstruction à long terme.

À l'issue de ma première visite dans la région, j'ai mis en garde contre le décalage croissant entre la situation sur le terrain, notamment mais pas exclusivement à Gaza, et le processus de paix. Une année plus tard, la population de Gaza continue de vivre dans ce qui est en fait une prison géante en plein air, privée de toute normalité et de toute dignité. Sa vie a été mise en péril par des attaques aveugles à la roquette lancées de son propre sol sans égard pour les conséquences, attaques qui ont également tué, blessé et traumatisé des civils israéliens dans le sud d'Israël. Cette population vient maintenant de subir une terrible agression et elle doit vivre avec ses conséquences dévastatrices.

Cette situation n'est ni durable ni acceptable. Elle ne peut que conduire à davantage de désespoir, de souffrances, de morts et de destructions dans les années à

---

venir, voire ruiner sans remède la solution des deux États que nous nous efforçons tous d'atteindre. Il est donc dans l'intérêt à long terme de toutes les parties, y compris Israël, d'améliorer les conditions de vie de la population de Gaza en lui permettant de vivre, de travailler et d'espérer à nouveau, rouvrant les points de passage et facilitant l'acheminement de l'aide.

### **Exposé de M<sup>me</sup> AbuZayd**

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de leur aimable invitation à prendre la parole aujourd'hui sur la situation humanitaire à Gaza. C'est pour moi un honneur d'être la première Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à avoir ce privilège. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Conseil pour l'attention considérable qu'il a consacrée au conflit de Gaza et à ses conséquences. Le ferme appui exprimé par de nombreux membres au travail de l'ONU sur le terrain nous a fortement encouragés.

Je viens devant le Conseil directement du siège de l'UNRWA à Gaza où j'ai passé la première semaine de la dernière guerre et la première semaine après le cessez-le-feu. J'exprime le point de vue de notre organisme humanitaire et de développement qui a 60 ans et dont le mandat est d'aider et de protéger une population de 4,6 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, en Syrie, au Liban et dans le territoire palestinien occupé. Je suis venue présenter aux membres ce que l'UNRWA et les réfugiés que nous aidons pensent et ressentent en cette heure de détresse. J'espère pouvoir transmettre avec éloquence au Conseil nos messages et leurs messages cet après-midi.

Au cours de mes tournées à Gaza depuis le cessez-le-feu du 18 janvier, j'ai été profondément attristée de voir ce qui semble avoir été une destruction systématique des écoles, des universités, des immeubles résidentiels, des usines, des magasins et des exploitations agricoles. J'ai pu observer l'atmosphère de choc et de douleur qui règne parmi la population de Gaza dont chaque habitant donne l'impression d'avoir vu la mort en face.

Chaque personne a une histoire douloureuse à raconter. Elle éprouve de la rage contre les attaquants qui souvent n'ont pas fait la distinction entre objectifs militaires et civils et du ressentiment contre la communauté internationale qui a d'abord permis au siège et ensuite à la guerre de se poursuivre si longtemps.

Néanmoins, mes échanges avec les Palestiniens de Gaza ont également fait ressortir leur courage, leur détermination à surmonter leurs pertes et leur conviction qu'il est possible de rebâtir leurs vies. J'espère que la communauté internationale agira de toute urgence et avec détermination pour profiter des possibilités de redressement et de renouveau de Gaza.

Pour saisir ces occasions, une action politique est nécessaire afin de créer les conditions permettant aux activités humanitaires et de développement humain d'avoir un impact maximal sur la vie des Palestiniens. La priorité pour un relèvement rapide est de répondre aux besoins essentiels et de garantir les droits fondamentaux tels que l'éducation, les soins de santé et le droit à l'emploi. Dit plus simplement, pour aller de l'avant, il faut rétablir une vie normale à Gaza.

Les activités de relèvement rapide de l'UNRWA sont déjà en cours : 200 000 enfants réfugiés sont retournés à l'école samedi dernier grâce à notre aide, alors que

---

50 000 Palestiniens déplacés qui s'étaient réfugiés dans les salles de classe de l'UNRWA reçoivent une aide pour rebâtir leur vie chez eux ou dans d'autres logements. Nous avons préparé un plan d'intervention rapide dont les éléments principaux comprennent le rétablissement et le renforcement de l'éducation et des soins de santé primaires, la mise en place d'une aide alimentaire d'urgence, de programmes d'assistance en espèces et de création d'emplois, la remise en état des habitations civiles et des locaux de l'UNRWA, l'appui aux organisations communautaires, l'appui aux services d'hygiène en collaboration avec les autorités municipales et l'appui psychosocial aux habitants de Gaza les plus traumatisés, notamment les enfants des écoles de l'UNRWA. Des enquêtes ont montré que la majorité des habitants sont en état de choc et présentent des signes cliniques de dépression.

Tout ce travail est possible grâce à la réponse extraordinairement généreuse des donateurs à notre appel instantané, notamment les promesses de contributions considérables de la part du monde arabe. Compte tenu des problèmes financiers que connaît régulièrement l'UNRWA, notamment en ce qui concerne son Fonds général, ces niveaux importants d'appui méritent d'être salués.

Au-delà de l'accent que place l'UNRWA sur les réfugiés, une intervention interinstitutions coordonnée est essentielle pour que le processus de relèvement soit couronné de succès. Cela permettra d'utiliser les différentes capacités du système des Nations Unies, en partenariat avec l'Autorité palestinienne, la Banque mondiale et les pays donateurs. La démarche de l'UNRWA en matière de relèvement et de reconstruction est progressive et fondée sur les services et vise à utiliser les considérables investissements en matière de développement humain que la communauté internationale a effectués à Gaza au fil des ans. Nous estimons que c'est la manière la plus efficace de normaliser la vie des Palestiniens de Gaza. La voie la plus sûre vers le calme et la stabilité est la création de conditions socioéconomiques dans lesquelles les Palestiniens peuvent vivre avec leur famille dans la dignité.

Il existe néanmoins des problèmes qui vont bien au-delà de l'action humanitaire et qui relèvent de l'action politique; c'est pour cette raison qu'il incombe en partie au Conseil de sécurité et à ses membres d'assurer le retour à la normale à Gaza. Ce fardeau est lourd, mais loin d'être insurmontable si nous agissons de concert dans les domaines bien connus suivants.

Premièrement, l'ordre public doit être restauré à Gaza. Cela permettra d'identifier des interlocuteurs locaux fiables et d'assurer ainsi la sécurité du personnel et des opérations humanitaires et de créer un environnement qui garantisse la protection des civils.

Deuxièmement, toutes les frontières de Gaza, y compris celles de Karni, Sofa, Nahal Oz, Kerem Shalom, Erez et Rafah, doivent être constamment ouvertes afin de permettre une liberté de circulation dans les deux sens des personnes, des biens et des liquidités.

Troisièmement, les négociations visant à mettre fin à l'occupation et à régler pacifiquement le conflit israélo-palestinien sont plus importantes que jamais aujourd'hui; elles doivent être globales et équilibrées, permettre la représentation des réfugiés et aborder, outre les autres questions relatives au statut définitif, la question des réfugiés palestiniens d'une manière qui respecte leurs droits.

---

Quatrièmement, les efforts pour enquêter sur les violations apparentes du droit international, notamment les attaques directes contre le personnel et les locaux de l'UNRWA – telles que le siège de l'Office, cinq de ses écoles et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient – et imputer la responsabilité juridique aux auteurs de violations établies, doivent se poursuivre.

Enfin, rien de tout cela n'est possible sans la réconciliation entre les Palestiniens et le rétablissement de l'intégrité du territoire palestinien occupé.

Du point de vue opérationnel, l'UNRWA estime qu'il est essentiel pour le succès des activités de relèvement rapide et de développement humain d'aborder ces questions. Le relèvement exige la libre circulation des biens humanitaires et commerciaux. La reconstruction nécessite des frontières ouvertes permettant l'importation de matériaux de construction et l'exportation de produits et de biens de Gaza. Les programmes de création d'emplois n'auront aucun résultat en l'absence d'un marché de l'emploi autonome et nos plans pour renforcer l'éducation primaire seront compromis si nous ne pouvons pas offrir aux enfants de Gaza l'espoir d'un avenir à l'abri de la peur et de la pauvreté et riche de promesses.

Pendant toutes ces journées de violence, le travail humanitaire de l'ONU a continué, illustrant de manière concrète et souvent héroïque notre attachement aux principes d'humanité qui sont le fondement de la Charte des Nations Unies. Le personnel de l'UNRWA a dû affronter les pilonnages, les bombardements aériens et les tirs d'armes légères pour soigner les blessés et livrer aliments et carburant aux hôpitaux, aux municipalités et à la population de Gaza. Nous regrettons profondément que quatre membres du personnel de l'UNRWA, dont deux d'entre eux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, aient perdu la vie pendant ce conflit. L'ONU peut être fière, comme je le suis, du fait que, pendant le conflit, le courage et le dévouement – qui caractérisent le travail du personnel de l'UNRWA depuis six décennies – ont été particulièrement remarquables.

En ce qui concerne les incidences plus générales des expériences récentes à Gaza, il convient de rappeler que, depuis plus de 60 ans, le Conseil de sécurité se trouve confronté aux questions des Palestiniens et des réfugiés palestiniens, questions classiques de la paix et de la sécurité internationales. Ce que nous avons vu à Gaza a marqué la conscience mondiale avec des images déchirantes de corps brisés et de logements détruits, de milliers de Palestiniens et de dizaines de civils israéliens – hommes, femmes et enfants – blessés, mourant ou fuyant une violence aveugle. Les armes se sont tuées mais les images restent et nous rappellent qu'il est futile de chercher des solutions militaires à des problèmes politiques et quels sont les périls de l'inaction politique.

Ces images et la souffrance humaine qu'elles représentent sont le résultat de notre incapacité de protéger ceux qui n'ont aucun rôle et aucun enjeu dans le conflit armé et je crains que cette guerre ne reste dans l'histoire comme une guerre caractérisée par le manque de retenue des combattants et le mépris des principes d'humanité et du caractère sacré de la vie humaine.

Nous sommes également troublés par le fait qu'outre ses effets catastrophiques sur la vie des civils et les infrastructures publiques, le conflit a remis encore plus en cause la place du droit international au Moyen-Orient. Il a soulevé des questions

---

difficiles quant à la capacité de la communauté des États d'être efficace dans son rôle de garant du droit international dans ce contexte régional spécifique.

Enfin, le conflit a mis en relief les problèmes fondamentaux, à savoir la nécessité de s'atteler à la tâche inachevée de longue date qui est de trouver une solution juste et durable au sort des réfugiés palestiniens et de redoubler d'efforts pour créer un État palestinien viable, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël.

L'UNRWA continuera d'être dévouée aux réfugiés palestiniens. Nous continuerons de nous acquitter de notre mandat de façon à promouvoir la dignité et la valeur intrinsèques des Palestiniens que nous servons.

Cette dignité et cette valeur, ce n'est toutefois pas seulement à nous de les promouvoir. Les Palestiniens et les réfugiés de Palestine sont assurés de l'aide de l'UNRWA, mais ce dont ils ont encore plus besoin, c'est de l'appui manifeste de la communauté internationale telle que représentée par le Conseil de sécurité. Au cours des prochains mois, tandis que nous mettrons à profit le cessez-le-feu conclu à la suite de l'adoption de la résolution 1860 (2009), la poursuite de l'engagement du Conseil de sécurité sera de la plus haute importance.

L'UNRWA appelle le Conseil, organe qui se trouve au sommet du pouvoir multilatéral, à exercer son autorité de manière à transformer en réalité le rêve partagé des Israéliens et des Palestiniens de lendemains sûrs, pacifiques et prospères.